



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/507/Add.1  
17 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session  
Point 67 f) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant  
des années 80 la deuxième Décennie du désarmement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
Bulgarie .....	2
République socialiste soviétique de Biélorussie .....	3

BULGARIE

[Original : anglais]  
[5 septembre 1988]

1. La République populaire de Bulgarie réaffirme son appui résolu à la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement, de même que son attachement à la réalisation de l'objectif ultime d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.
2. Le Gouvernement bulgare constate avec satisfaction qu'il y a eu, ces dernières années, un renversement des tendances défavorables qui caractérisent les relations internationales dans la première moitié des années 80. L'évolution actuelle témoigne de l'amélioration de la conjoncture internationale. Le dialogue intensif et, dans l'ensemble, positif qui s'est instauré entre l'URSS et les Etats-Unis, et entre l'Est et l'Ouest, a commencé à porter des fruits attendus depuis longtemps. Le premier Traité sur l'élimination des armes nucléaires a vu le jour et la voie est maintenant ouverte pour le règlement pacifique des conflits régionaux.
3. La Bulgarie se félicite que la nouvelle pensée politique soit acceptée par un nombre croissant de personnalités politiques et publiques et par de vastes segments de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que le réalisme en politique étrangère, l'adoption d'une approche globale des questions de sécurité, la prise en compte des intérêts de tous les participants dans le domaine des relations internationales et la garantie du droit à un choix social et politique libre pour chaque nation doivent constituer les seuls principes directeurs pour la conduite des Etats sur la scène internationale. A l'âge nucléaire, il n'existe pas d'autre option raisonnable.
4. La Bulgarie fait de son mieux pour contribuer à l'adoption et à l'application de mesures multilatérales et bilatérales concrètes dans le domaine du désarmement, tant à l'échelle mondiale que régionale.
5. Elle accorde une haute priorité aux problèmes de vérification et de contrôle et soutient activement les propositions visant à créer un mécanisme international de vérification sous les auspices des Nations Unies.
6. La Bulgarie attache une importance primordiale à l'adoption de mesures visant à renforcer la confiance et la sécurité dans le domaine naval.
7. N'étant pas dotée d'armes nucléaires et ne disposant pas de telles armes sur son territoire, la Bulgarie s'efforce de promouvoir la mise au point d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes.
8. En tant que coauteur de la résolution de l'Assemblée générale sur la Campagne mondiale pour le désarmement, la Bulgarie encourage résolument son application. Elle s'efforce de concrétiser l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans.

/...

9. La Bulgarie considère la période actuelle comme décisive dans le développement de l'humanité : d'une part, les conditions requises sont réunies en vue d'un désarmement global et du passage de l'affrontement à la coopération et à la collaboration mutuellement avantageuses dans tous les domaines; mais d'autre part, les peuples n'ont toujours aucune garantie de l'irréversibilité de ce processus.

10. Il est indispensable de faire du désarmement un processus continu, en constante expansion, un processus qui, d'une part, assurera la destruction des arsenaux militaires et, d'autre part, renforcera la confiance et la sécurité, qui doit englober tous les aspects de l'activité militaire, potentiels ou réels, et associer tous les membres de la communauté internationale. En fait, seul un désarmement général et universel peut donner les garanties militaires, politiques, juridiques et matérielles nécessaires de l'irréversibilité du processus d'amélioration du climat international en cours.

11. La Bulgarie estime que, dans le domaine de la sécurité, les Etats doivent fonder leurs actions sur les principes d'une suffisance militaire raisonnable et sur une stratégie non offensive ou défensive. L'acceptation de ces principes et le renforcement de la confiance entre partenaires sont une tâche difficile qui demandera du temps et qui se heurtera à de sérieux obstacles idéologiques et psychologiques car elle exigera une restructuration complète de l'ensemble des structures et doctrines militaires. La Bulgarie est toutefois profondément convaincue qu'il n'existe pas d'autre voie vers la création d'un monde plus harmonieux et plus sûr pour chaque individu et pour chaque nation. Elle est résolue à contribuer à la réalisation de ce noble objectif.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : russe]  
[19 octobre 1988]

1. L'année qui s'est écoulée depuis la précédente réponse de la RSS de Biélorussie sur cette question (A/42/436/Add.1) a été marquée par une forte accélération du cours des événements en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement. Un changement d'orientation s'est amorcé vers l'adoption d'approches non antagoniques et réalistes des problèmes de désarmement, fondées sur l'équilibre des intérêts et la prise en compte des préoccupations mutuelles.

2. La conclusion et le début d'application du traité entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, première étape vers un désarmement effectif dans le domaine nucléaire, constituent une percée historique.

3. Il faut également que les deux pays parviennent à s'entendre sur une réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives, dans le contexte du respect rigoureux des dispositions du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, tel qu'il a été signé en 1972, les deux parties s'engageant à ne pas le dénoncer pendant une période convenue.

/...

4. Il est indispensable de réaliser des progrès substantiels vers l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sans négliger à ce sujet les possibilités d'une approche par étapes, ainsi que vers la réalisation d'un désarmement nucléaire général et complet. La RSS de Biélorussie espère que tous les Etats dotés d'armes nucléaires seront associés à ce processus, à une certaine étape.
5. L'interdépendance croissante des pays et les réalités militaro-stratégiques de cette fin du XXe siècle mettent en lumière la nécessité de renforcer et de développer le multilatéralisme, parallèlement à l'approche bilatérale. A ce sujet, il est urgent que les pays engagent des négociations concrètes, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de prévenir une guerre nucléaire, de parvenir au désarmement nucléaire, de mettre fin aux essais nucléaires et de garantir la sécurité des Etats non nucléaires. La RSS de Biélorussie a appuyé ou parrainé une série de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session, visant précisément ces objectifs. Il est également indispensable de progresser dans l'élaboration de recommandations sur tout un ensemble de questions nucléaires, dans le cadre de la Commission du désarmement de l'ONU. A la session de 1988, la délégation biélorussienne a activement participé aux travaux de la Commission dans ce domaine.
6. A mesure que l'on progressera vers un monde exempt d'armes nucléaires, la question des garanties de la non-résurgence de l'arme nucléaire et de la prévention de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, prendra une importance croissante.
7. La RSS de Biélorussie est résolue à continuer de promouvoir, en collaboration avec d'autres Etats, le renforcement effectif du rôle de l'ONU dans les questions relatives à la garantie de l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques et, notamment, l'ouverture des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace.
8. Ayant systématiquement parrainé toute une série de résolutions de l'Assemblée générale sur l'interdiction des armes chimiques, la RSS de Biélorussie souhaite vivement que s'achèvent rapidement les travaux concernant l'élaboration d'une convention universelle sur l'interdiction complète de ce type d'armes et leur destruction afin d'empêcher leur prolifération et leur utilisation.
9. Ces dernières années, la RSS de Biélorussie a proposé l'adoption de diverses résolutions de l'Assemblée générale sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Les résolutions en question visaient à mettre en place des mécanismes efficaces empêchant de renforcer les arsenaux militaires. A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, la RSS de Biélorussie a présenté une série de propositions sur ce sujet et adopté une attitude positive à l'égard de celles avancées par divers autres Etats sur les questions relatives à la prévention de l'utilisation de nouvelles technologies à des fins militaires.

/...

10. La limitation et la réduction des armements classiques et des forces armées sont des questions qui suscitent un intérêt croissant, non seulement en Europe mais dans le monde entier. La réalisation de ces objectifs exige la coordination de l'action des membres de la communauté internationale.

11. La RSS de Biélorussie recommande de tirer activement parti des possibilités offertes par une approche régionale en ce qui concerne la réduction des affrontements militaires et le renforcement de la confiance et de la sécurité. A ce sujet, il faudra mettre en oeuvre les propositions bien connues concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques et de zones à faible concentration d'armements et où la confiance serait renforcée, respecter rigoureusement le statut des zones exemptes d'armes nucléaires et achever les travaux sur la création de zones de paix et de coopération en Méditerranée, dans l'océan Indien et dans l'Atlantique Sud.

12. Un élément d'une grande importance est l'adoption de doctrines militaires et de structures concernant les forces armées qui soient strictement défensives. La RSS de Biélorussie a présenté des propositions concrètes à ce sujet dans les instances appropriées.

13. Il faut continuer de s'attacher sérieusement à la mise en oeuvre effective du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

14. L'abandon des stéréotypes qui caractérisaient l'ancienne pensée politico-militaire, dont la nécessité est dictée par les réalités de notre époque, exige également que des progrès substantiels soient faits concernant la création d'un système intégré de renforcement de la confiance, de transparence, de prévisibilité et de vérification, tant dans le domaine du désarmement proprement dit que dans le vaste contexte de la garantie d'une sécurité globale. La position et les propositions de la RSS de Biélorussie sur ce sujet sont exposées dans les documents A/S-15/7 et A/CN.10/106, des 26 mai et 19 avril 1988 respectivement.

15. La RSS de Biélorussie réaffirme son soutien à la proposition tendant à proclamer les années 90 Décennie de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

16. La RSS de Biélorussie pense que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, enrichie par l'expérience de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, marquera une étape importante dans la consolidation des nouvelles approches adoptées par la communauté internationale dans le cadre des efforts qu'elle déploie, en vue de garantir la sécurité par le désarmement.

-----